Château de Rhodes,
Commune de Mouhet, canton de Saint-Benoît-du-Sault (Indre).

On a dû remarquer que le plan du château précédent est formé de deux ailes qui se réunissent à angle droit par une extrémité, et que l'escalier, enfermé dans une tour, est dans l'angle de jonction. La même disposition existe pour Rhodes, dont le château proprement dit se compose d'un rectangle de 32 mètres de long sur 14 de large, flanqué de tours rondes aux deux angles postérieurs. L'aile en retour a 40 mètres de long sur 10 de profondeur. La tour carrée qui se trouve à leur réunion, et qui a 6 mètres sur chaque face, renferme les deux portes d'entrée, dont l'une donnait sur la cour supérieure, et l'autre, plus basse, sur la cour inférieure, et un escalier en spirale qui conduit aux étages supérieurs et descend à la cuisine, qui se trouve au niveau de la cour du bas. Il est probable que primitivement on entrait de plain-pied de cette cour dans la cuisine, par cette porte qui est aujourd'hui murée, et dont les moulures et la forme ogivale annoncent qu'elle est contemporaine de l'édifice. La porte actuelle, à laquelle on monte par un perron de quatre marches, est d'une époque bien postérieure, de forme carrée, et décorée de deux pilastres doriques et d'une clef en console en coquille, qui caractérisent la renaissance.

La façade du devant n'avait, à chaque étage, qu'une grande fenêtre à meneaux en croix, et une fenêtre plus étroite à un seul meneau transversal. Elles répondaient, en bas, la grande à la cuisine, qui est d'une grandeur démesurée, et la petite, à une espèce de buanderie qui est à côté ; en haut, la grande fenêtre éclairait une vaste salle située sur la cuisine, et la petite, une chambre qui se trouve à sa suite. On voit, dans la cuisine, deux autres fenêtres qui donnent sur le parc, et dans l'embrasure desquelles on monte par cinq marches. Elles sont garnies chacune de deux bancs de pierre dans leurs vastes embrasures, et munies d'un meneau transversal. La cheminée, qui est très-grande, porte au milieu de son manteau un écusson dont la fasce est chargée d'un croissant.

Dans la salle du premier existait également une vaste cheminée dans le même genre, mais à moulures plus ornées et portant un grand écusson de Pot, parti de Balzac, ce qui prouverait qu'elle avait été édifiée par Jehan Pot, époux de Georgette de Balzac. Elle n'existe plus et a été remplacée par une belle cheminée moderne, en beau marbre rouge veiné de blanc, probablement par madame de Rochechouart. À côté de la cuisine et près de l'escalier et de la porte d'entrée, est une chambre de moyenne grandeur, éclairée par deux petites fenêtres, dans l'angle de laquelle, contigu à la tour voisine, se voient deux petites portes : l'une en madriers doublés et croisés, unis par de nombreux et forts clous, percée dans son milieu d'un guichet carré, fermé par une grille que maintient, par surcroît de précaution, une grosse bande de fer assujettie en haut par une charnière très-forte, et en bas par une boucle destinée à recevoir un cadenas. Indépendamment de ses deux bandes, de sa serrure, de ses deux gros verrous, la porte avait encore pour renfort deux grosses bandes de fer fixées à la muraille par une charnière solide, venant s'attacher à des boucles scellées dans le mur en croisant sur la porte. Inutile de dire que cette porte est celle de la prison, qui se trouvait dans la tour ; une fenêtre allongée, de 40 centimètres de large, permet de distinguer, dans la muraille, une niche où étaient les latrines.

L'autre porte, placée tout près de la première, est dans le même genre ; elle donne entrée dans un escalier étroit, tournant un peu sur la droite, et qui, à sa partie inférieure, est muni d'une seconde porte aussi solide que la première : c'est le chemin d'un cachot à peu près obscur. Ces deux prisons voûtées disent assez que Rhodes jouissait du privilège d'avoir les trois degrés de justice. La rouille a livré des assauts terribles aux ferrures de ces portes, qui auraient aujourd'hui grand'peine à remplir leurs fonctions.

La cave occupe le rez-de-chaussée de la petite aile en retour ; dans le prolongement de cette partie du château sont, en bas, des écuries, des remises, et, au-dessus, des chambres qui n'offrent aucun intérêt.

Il nous reste à parler de la chapelle, qui est non voûtée et d'une construction très-simple ; on y arrive par un escalier ou perron d'une dizaine de marches, et sa porte est surmontée d'un écusson de Pot, avec la fasce chargée d'un croissant, comme sur la cheminée de la cuisine. À côté de la chapelle sont deux portes, une grande et une petite, dont les moulures sont les mêmes que celles de la porte d'entrée de la première cour ; mais elles n'ont pas, comme elles, une couronne de mâchicoulis, et l'écusson qui les surmonte est vide et ne peut rien nous indiquer. Je serais cependant disposé à croire que ces portes ont été faites en même temps que celle de la tour de l'escalier, sous Jehan Pot.

Maintenant, cherchons la série des seigneurs de la terre de Rhodes, qui a longtemps appartenu à la famille Pot.

Historique. — Guy de Céris, seigneur de Céris, près Cluys, et de Crozant, dans la Marche, chevalier, chambellan de Philippe le Long, qui lui donna la terre d'Orfons en la châtellenie de Loches, eut un fils nommé Jehan de Céris, seigneur d'Orfons, capitaine de Dun-le-Roi. Ce dernier avait entre autres enfants : 1° Guy de Céris, chevalier, seigneur des Croix-de-Rhodes, sénéchal de Rouergue, tué devant Montpellier en 1399 ; 2° Iseul de Céris, mariée, en 1368, à son tuteur Guillaume de Sully, seigneur de Vaillon, la Chapelle, Saint-Aout, Cors et Romefort.

Guy de Céris avait une fille nommée Jehanne, qu'il donna en mariage à Raoul Pot, seigneur de Puy-Agu (Piégut), Lavau-Pot, le Baloffier, Abloux, Murray, et lui abandonna les Croix-de-Rhodes pour sa dot.

De ce mariage naquirent quatre enfants, dont l'un, nommé Louis, eut Rhodes dans son partage et commença la branche qui porte ce surnom. Il épousa Dauphine de Bonnelles, qui lui porta Chassingrimont.

Dans le partage qu'il fit de ses terres, son fils Reigner eut Rhodes, et Guy, le cadet, eut Chassingrimont, à laquelle seigneurie il réunit celle de Luzeret en 1439, par son mariage avec Louise de St-Julien.

Reigner ou René, le seigneur de Rhodes, n'eut point d'enfants de Jehanne de Sully, sa femme, qui lui fit vendre sa terre à son beau-frère, Charles de Culant, grand maître de France, époux de sa sœur Belasse de Sully. Mais Guy, usant du droit de retrait lignager, rentra en possession de cette seigneurie, et laissa toutes ses propriétés à son fils, Jean Pot, qui fut ainsi seigneur de Rhodes et de Chassingrimont ; son frère, Philippe Pot, était chanoine de la Ste-Chapelle et président au parlement de Paris en 1515.

La fortune de Jean Pot fut partagée entre ses deux fils : François, l'aîné, eut Chassingrimont, et Guy ou Guyot obtint Rhodes. Celui-ci, blessé mortellement à Pavie, mourut en 1524.

Il avait eu de sa femme, Isabeau de Saffré, trois enfants, dont l'aîné, Jean Pot, marié en 1538 à Georgette de Balzac, mourut en 1571 et sa femme en 1583. Ils furent enterrés, suivant leur désir, dans la chapelle seigneuriale de l'église de Mouhet, où leur fils Guillaume Pot fit placer, sur deux supports, une table de marbre noir de deux mètres de long : une inscription en lettres dorées y rappelle les titres, charges et honneurs du défunt, au milieu d'une bordure où figurent les écussons des principales alliances des ancêtres de la famille Pot ; il fit placer dans un vitrail deux écussons, l'un Pot : d'argent à la fasce d'azur, au lambel à trois pendants de gueules ; l'autre Pot, parti de la Chastre, c'est-à-dire de Guillaume et de sa femme, qui porte de gueules à la croix ancrée de vair. (Voy. à l'article Tombeaux.)

À la révolution, le marbre funéraire fut mis en dallage, position qui exposait les lettres et dorures à disparaître sous les pas des fidèles ; heureusement qu'en 1846, M. Demaillasson Félix, maire de Mouhet, sentant le prix de ce monument, le fit lever, en fit rapprocher les trois fragments, qu'on incrusta dans la muraille, au-dessous de la fenêtre, où une forte bordure en bois le maintient à l'abri des causes destructives.

Pendant ce travail, on découvrit une petite excavation faite dans le mur et contenant une boîte en plomb, dans laquelle on trouva, enveloppé dans des lambeaux d'une étoffe qu'on ne peut caractériser, un cœur humain, probablement celui d'un seigneur de Pot ; le tout fut remis en place derrière la table de marbre.

Comme on le voit par l'épitaphe, Jean Pot avait rempli plusieurs charges assez importantes. Il devait être bien à la cour, car le roi Henri II écrit, le 29 avril et le 18 septembre 1548, au sieur de Chémaux (c'est une seigneurie de laquelle Jean Pot prenait le nom) ; le 3 octobre même année, il le nomme prévôt et grand maître des cérémonies de l'ordre de St-Michel. La même année, Jean Pot reçoit quatre lettres du connétable de Montmorency, qui le nomme son cousin ; le 12 octobre 1554, il reçoit un brevet pour l'abbaye de Déols, délivré en sa faveur ; le 27 janvier 1559, François II le confirme dans la charge de prévôt et grand maître de l'ordre de St-Michel ; le 6 décembre 1563, le roi délivre des lettres patentes par lesquelles le sieur de Chémaux est commis pour faire exécuter les édits de pacification ès provinces de Touraine, Anjou et Orléanais.

Il est probable que c'est Jean Pot qui a fait faire des réparations considérables au château de Rhodes, et construire : 1° la porte d'entrée de la première cour, à deux baies et couronnée de mâchicoulis ; 2° les portes de

la seconde cour, adjacentes à la chapelle où il fonda des messes en 1569 pour Guy ou Guyot Pot, son père ; 3° la porte d'entrée actuelle du château ; 4° une grande cheminée dans la salle des gardes, au premier, sur le manteau de laquelle était un grand écusson portant ses armes, parti de celles de sa femme (d'argent à la fasce d'azur, au lambel à trois pendants de gueules, parti d'azur, à trois sautoirs d'or, au chef d'argent chargé de trois sautoirs du champ).

Jean Pot mourut en 1571, en laissant un fils nommé Guillaume et une fille nommée Louise, qui avait été mariée, en 1554, à François d'Aubusson de la Feuillade, seigneur de Vouhet.

Guillaume Pot fut, comme son père, attaché à la cour, où il fut nommé, en 1562, un des écuyers tranchants, puis, en 1568, premier écuyer tranchant, et, la même année, capitaine de la garde de Monseigneur le duc d'Alençon, frère du roi, place vacante par la mort de messire Joseph de la Chastre.

En 1578, il fut nommé chevalier et grand maître des cérémonies de l'ordre du St-Esprit, et, en 1585, grand maître des cérémonies de France. Il s'était marié, en 1567, à Jacqueline de la Chastre, dont il eut neuf enfants : l'aîné, nommé Henri, fut tué en 1590 à la bataille d'Ivry, où il était porte-cornette du roi. C'est à cette occasion que Henri IV prononça ces mémorables paroles : « Enfants, si les cornettes vous manquent, ralliez-vous à mon panache blanc ; vous le trouverez toujours au chemin de l'honneur et de la gloire. »

Le second fils, nommé Guillaume comme son père, épousa Anne Bouillé, dont il n'eut pas d'enfants. Toute la fortune fut concentrée sur lui ; ses autres frères, n'ayant eu que de faibles parts, figurèrent comme seigneurs de petites terres. Le 15 janvier 1615, il fit son testament, dans lequel il demanda à être enterré avec ses ancêtres dans l'église de Mouhet. Il donna à sa chère femme, Anne Bouillé, la jouissance, pendant sa vie, des habitations, prés, clôtures, comme il est dit dans leur contrat de mariage, ainsi que des acquisitions qu'ils avaient faites ensemble. Ces biens, qu'il désigne sous le nom de biens du Berry, et qui sont Rhodes et autres terres proches d'icelle et à lui appartenant, appelées Mondion, la Salle-Gençais, la châtellenie de Mouhet, les seigneuries des Chézeaux et de Loissière, devaient rester unis, si faire se pouvait ; il en donnait la propriété à son frère François Pot, seigneur du Magnest, ensuite à l'aîné de ses enfants, et à l'aîné des enfants de celui-ci. Dans le cas où il n'y aurait pas d'enfants mâles, l'aînée des filles devait avoir l'héritage, ensuite l'aîné des garçons, à la condition qu'il prendrait son nom et ses armes. Pour maintenir son nom et sa fortune, sa sœur Jeanne, dame de Puylaures, reçut dix mille livres pour la part qui lui revenait dans lesdits biens ; Guillaume la priait, ainsi que son beau-frère, de ne pas trouver mauvais ce qu'il faisait pour conserver son nom et sa maison.

Sur ses biens du Poitou, il retint un tiers pour payer ce dont les biens du Berry, légués à son frère, pourraient être grevés, et acquitter les legs qu'il faisait ; en outre, il laissa les deux autres tiers à partager entre ses héritiers.

Puis il pria messire de Chassingrimont et M. Labbé, avocat au parlement de Paris, d'accepter de se charger de l'exécution dudit testament.

Les désirs de Guillaume Pot ne devaient point être accomplis, comme on va le voir ; car cette branche ne tarda pas à n'avoir que des filles pour héritières.

Au reste, ce Guillaume n'a pas joué un grand rôle dans le monde : il vendit ou résigna toutes les belles charges que son père et son aïeul lui avaient laissées.

François Pot, seigneur du Magnest, devint donc, après le décès de son frère, seigneur de Rhodes et autres lieux, et épousa Marguerite d'Aubray, dont il eut deux fils ; il fut tué en 1628 devant Montpellier.

L'aîné, nommé Claude Pot, eut de son premier mariage avec Louise Henriette de la Chastre, trois filles, et ensuite trois autres filles de son second mariage avec Louise de Lorraine, fille naturelle du cardinal de Guise.

Le second, nommé Henri, qui avait eu Rhodes en partage, nonobstant le testament de l'oncle Guillaume, devint vicomte de Bridiers en épousant Gabrielle de Rouville, de laquelle il eut trois fils et deux filles.

L'aîné des garçons, Charles Pot, prit les titres de marquis de Rhodes, vicomte de Bridiers, seigneur de Mondon, la Salle, le Magnest, Chanteloup, baron de Crost et autres lieux. Il épousa, vers 1698, Anne-Thérèse de Simiane, dont il n'eut qu'une fille, Marie-Louise-Charlotte, qui fut mariée en 1713 à Louis de Gand de Mérode de

Montmorency, prince d'Isenghien, lieutenant général, puis maréchal de France, et mourut en couche avec son enfant en 1715.

Marie-Louise-Charlotte ayant été précédée dans le tombeau par ses deux oncles, Louis, abbé de Varennes, et Henri, chevalier de Malte, il ne restait plus d'héritiers directs de la branche de Rhodes de l'antique famille Pot, qui avait longtemps brillé avec éclat dans les grands emplois. (Voy., à l'article Piégut, la généalogie et quelques notes sur cette famille.)

De nombreux héritiers, assez éloignés, de la succession de Rhodes, furent longtemps à s'entendre ; la seigneurie fut quelque temps en vente, et Pierre Pioger, qui avait la vicomté de Brosse, désirant s'en rendre acquéreur, prit des informations sur le revenu de ces terres, qu'il trouva s'élever à 5,000 livres par an. Le marché ne se fit pas, et ce fut un monsieur de Mégrigny qui en devint propriétaire, et rendit foi et hommage pour les terres dépendant de Rhodes, et comprenant Rhodes, Mondon, Lavau-Pot, le fief de Saint-Vaury-aux-Chézeaux, la Tour-Bellanger-à-Mouhet, la Salle-de-Gençay et Loissière.

Plus tard, le comte et la comtesse de Beaujeu vendirent Rhodes, Bridiers et autres terres, le 27 octobre 1756, à Marguerite Henriette de la Roche, veuve de Jean-Baptiste-Jacques Boucher, écuyer, trésorier général des colonies françaises en Amérique.

Cette dame s'étant remariée avec messire Philibert de Foucauld, chevalier, marquis de Foucauld, capitaine de vaisseau du roi, abandonna à mademoiselle Marie-Victoire Boucher, sa fille, épouse de Louis-François-Marie-Honorine de Rochechouart-Pontville (en 1779), pour la remplir de ce qui lui revenait dans la succession de feu son père Jean-Baptiste-Jacques Boucher, abandonna, dis-je, les objets suivants : la vicomté et seigneurie de Bridiers, la baronnie de Cros, la châtellenie de St-Etienne-de-Fursac, le fief de Besac et autres domaines réunis à la vicomté de Bridiers, la terre et seigneurie de Rhodes et fiefs y réunis, la prairie d'Argenton, les terres et seigneuries de la Salle-de-Gençay et de Lavau-Pot, la terre et seigneurie de Mondon et celle de Loissière, avec toutes leurs dépendances et ustensiles de la forge de Mondon, moyennant 443,200 livres.

De madame de Rochechouart, morte le 3 floréal an II, les propriétés de Rhodes et de Bridiers et autres vinrent à ses enfants, Armand-Constant de Rochechouart-Pontville et Michelle-Marie-Constance de Rochechouart-Pontville (1843), épouse d'Antoine-Thérèse-Joseph comte de Montagu-Lomagne, colonel d'infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis. M. de Rochechouart étant émigré, l'Etat s'empara de sa part, qui fut vendue, puis rachetée par sa sœur, qui réunit la totalité des propriétés, dont elle fit, en 1820, l'abandon entre-vifs à ses deux enfants, Mlle Aspaïs-Henriette Flotard de Montagu-Lomagne, et son fils, Armand-Jean Flotard comte de Montagu-Lomagne, ancien colonel de cuirassiers, officier de la Légion-d'Honneur, qui devint seul propriétaire par le décès de sa sœur, et vendit toutes les propriétés en détail en 1847.

Ce texte est une description complète du château de Rhodes rédigée vers 1860 par Élie de Beaufort, publiée dans une édition de 1997 par la Librairie-Édition Guénégaud. Il a été transcrit pour ce site web.

Cet exemplaire m'a été offert par Philippe Barrault, ancien propriétaire de la librairie Guénégaud à Paris et propriétaire de Boisremont près de Mouhet. Source : Élie de Beaufort, Recherches archéologiques dans les environs de Saint-Benoît-du-Sault (vers 1860, éd. 1997, ISBN 2-85023-075-8).